

République Française
Département de la Loire
Commune de Saint-Romain-la-Motte

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202848-20251209-DCM09122025-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2025

Publication : 11/12/2025

Délibération du Conseil municipal
Séance publique ordinaire du
MARDI 09 DÉCEMBRE 2025
20 heures 30

OBJET :

09/12/2025 N°3

SUBVENTION : ENVELOPPE DE SOLIDARITÉ POUR L'ANNÉE 2026 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE – REPRISE DU CHEMIN DU PLATANE

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrise a été publiée sur le site internet de la commune le 11 décembre 2025.

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 14 sur lesquels il y avait 13 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Sabine DERVIN - Éric MICHALLET - Franck POLLET - Laurette COLOMBET

Absent excusé : Gabriel POMMIER

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Laurette COLOMBET

SUBVENTION : ENVELOPPE DE SOLIDARITÉ POUR L'ANNÉE 2026 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE – REPRISE DU CHEMIN DU PLATANE

M. le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du projet d'aménagement du bourg, la commune souhaite réaliser la reprise du chemin du Platane, qui n'est pas répertorié comme chemin communal ni chemin rural. La commune souhaite donc déposer une demande de subvention auprès du département de la Loire au titre de l'Enveloppe de Solidarité 2026 pour financer ce projet.

Considérant le devis présenté par EIFFAGE Route dont le montant estimatif des travaux s'élève à 28 295,00 € H.T. soit 33 954,00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** le devis présenté pour un montant de 28 295,00 € H.T. soit un montant de 33 954,00 € T.T.C. pour la reprise du chemin du Platane.
- **Confirme** le projet de travaux et dit que la dépense est inscrite au budget communal.
- **Sollicite** une subvention départementale au titre de l'enveloppe de solidarité 2026.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

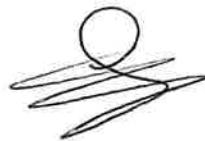
Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance.

Le Maire,
Gilbert VARRENNE

Publication en ligne le 14 DEC. 2025



La secrétaire de séance,
Laurette COLOMBET



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.